

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2011**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,  
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : Laetitia SENAND qui donne procuration à Jacky MERY, Nathalie SIEFERT-BERTRAND.

**ABSENTS NON EXCUSES**: Christine RASMUS.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 17 Juin 2011 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Jacqueline LEGAY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour, ce que le Conseil accepte à l'unanimité :

- Contrat d'embauche
- Gratification stagiaire.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **253. RENOUVELLEMENT LOCATION LOGEMENT COMMUNAL DE VEZON**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de renouvellement de la location du logement de Vezon sollicitée par Mademoiselle Christine ENGEL et Monsieur Kadir Cam. La location d'occupation précaire et révocable du domaine public venant à échéance le 30 Septembre 2011.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler la location du logement communal sis à Vezon 70, rue des Vignerons, d'une superficie de 65,50 m<sup>2</sup> habitable à Mademoiselle Christine ENGEL et Monsieur Kadir CAM ;
- d'établir une nouvelle convention d'occupation précaire et révocable du domaine public communal pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2011 jusqu'au 30 Septembre 2012 ;
- de revaloriser le montant du loyer mensuel. La redevance mensuelle fixée à 300 € par délibération du 08 Septembre 2008 pour la période du 1<sup>er</sup>/10/2008 au 30/09/2009 à l'indice de référence des loyers (IRL) 116,07 du 2<sup>ème</sup> trimestre 2008 publié au J.O. du 17/07/2008 est revalorisée selon l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011 publié en Juillet 2011 pour tenir compte de l'occupation au 1<sup>er</sup> Octobre 2011.
- charge Monsieur le Maire de signer cette convention avec Mademoiselle Christine ENGEL et Monsieur Kadir CAM.

#### **254. EXTINCTEURS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la vérification annuelle des extincteurs et présente un devis nécessitant l'acquisition de nouveaux extincteurs pour un montant total de 297,66 € HT soit 356,00 € TTC, établi par la Sté ALTOFEU, prestataire effectuant les contrôles habituels des bâtiments communaux.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'effectuer cette dépense en investissement.

.../...

**255. U.E.M. / U.R.M. : RAPPORT ANNUEL 2010**

*Monsieur le Maire présente le bilan annuel 2010 du contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique.*

*Ce rapport est approuvé à l'unanimité.*

**256. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET  
CONTRAT D'EMBAUCHE**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le dispositif du contrat unique d'insertion (CUI) – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) arrive à échéance au 31 Août 2011.*

*Vu le besoin d'un deuxième employé au bon fonctionnement du service technique sur la commune, Monsieur le Maire propose :*

**Le Maire informe l'assemblée :**

*Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.*

**Le Maire propose à l'assemblée :**

*La création d'un emploi de Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet, rémunération échelle 3 1<sup>er</sup> échelon, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2011.*

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

*VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34 ;*

*VU le tableau des emplois ;*

**DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire,*
- de modifier ainsi le tableau des emplois,*
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.*

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

**257. GRATIFICATION STAGIAIRE**

*Dans le cadre de la convention de stage relative aux stages qualifiés de période de formation en milieu professionnel avec le Lycée Agricole de Metz - Courcelles-Chaussy d'un élève habitant la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de lui octroyer une gratification de 600 € pour les stages effectués en commune.*

**DIVERS**

- Monsieur le Maire, une fois de plus, signale aux Conseillers que certains jeunes continuent à dégrader volontairement les biens communaux :*
  - inscriptions sur mur église*
  - détérioration de massifs de fleurs ;*
  - vols avec effraction des vestiaires de football, etc...*

*C'est inadmissible !*

- *Amicale des Maires du Canton de Verny : la tournée annuelle des maisons fleuries aura lieu le 8 Août prochain.*
- *Visite de Monsieur le Sous-Préfet de Metz-Campagne.*
- *Lotissement « Aux Termes » : Les habitants jouxtant l'espace de loisirs central refusent l'installation prévue des mobiliers de jeux, considérant les nuisances engendrées par les enfants.*

*Après un tour de table, la séance est levée.*

*Marieulles, le 22 Juillet 2011*

*Le Maire,*

*P.MUEL*